



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 MARS 2021

N° : 2021-007
OBJET : Adoption du compte administratif 2020 – Budget principal du Symalim et Budget annexe Navette fluviale

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 24	en droits de vote : 82,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote : 11
	Votant·e·s : 27	en droits de vote : 93,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS (<i>suppléante</i>)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (<i>suppléant</i>)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
 M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
 Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)
 M. Vincent à M. Quiniou

Monsieur VIEIRA, 1er vice-président expose,

Le compte administratif 2020 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans le budget primitif présenté ce jour et permet de calculer le résultat de l'exercice 2020.

1 / Le Budget principal du SYMALIM

Budget principal Symalim		Dépenses	Recette	Résultat
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	5 388 891,33 €	5 588 705,69 €	199 814,36 €
	<i>% de réalisation</i>	84%	101%	
	Section d'investissement	3 205 297,97 €	3 171 479,12 €	- 33 818,85 €
	<i>% de réalisation</i>	74%	82%	
Report de l'exercice 2019	Section de fonctionnement		907 496,71 €	
	Section d'investissement		406 357,30 €	
TOTAL (réalisation + report)	Section de fonctionnement	5 388 891,33 €	6 496 202,40 €	1 107 311,07 €
	Section d'investissement	3 205 297,97 €	3 577 836,42 €	372 538,45 €
	Cumulé	8 594 189,30 €	10 074 038,82 €	1 479 849,52 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	261 831,43 €	132 464,00 €	- 129 367,43 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 388 891,33 €	6 496 202,40 €	1 107 311,07 €
	Section d'investissement	3 467 129,40 €	3 710 300,42 €	243 171,02 €
	Total cumulé	8 856 020,73 €	10 206 502,82 €	1 350 482,09 €

2/ Le Budget annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage

Budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage		Dépenses	Recette	Résultat
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	259 276,40 €	256 115,39 €	- 3 161,01 €
	<i>% de réalisation</i>	93%	91%	
	Section d'investissement	157 980,15 €	56 125,50 €	- 101 854,65 €
	<i>% de réalisation</i>	84%	100%	
Report de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	1 699,40 €		- 4 860,41 €
	Section d'investissement		132 678,91 €	30 824,26 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	260 975,80 €	256 115,39 €	- 4 860,41 €
	Section d'investissement	157 980,15 €	188 804,41 €	30 824,26 €
	Cumulé	418 955,95 €	444 919,80 €	25 963,85 €

La Présidente ayant quitté la séance et le conseil syndical siégeant sous la présidence de Matthieu VIEIRA, 1er Vice-président, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les éléments exposés,
 le Comité Syndical :

- **ADOpte** à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 du Budget principal du Symalim et du Budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage tel que présentés ci-dessus et développés en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
 Catherine CREUZE